Stratégie européenne en matière de biodiversité pour 2030 &

Origines du règlement sur la restauration de la nature

Frank Vassen
Unité Conservation de la Nature, DG Environnement,
Commission Européenne

Restaurer la nature dans un monde en transition Objectifs, méthodes et niveaux d'intervention Namur 14 octobre 2025

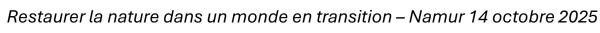




Plan de l'exposé

- Ancrage du règlement dans les directives habitats et oiseaux
- Stratégie de l'UE pour la biodiversité pour 2030
- Les points marquants du règlement

Frank Vassen







Directive Oiseaux (1979)

- Protège toutes les espèces d'oiseaux présentes à l'état sauvage dans l'UE
- Deux piliers: protection d'espèces et protection de sites (ZPS)
- Protection très stricte des ZPS (Cour Européenne de Justice)

Frank Vassen





Directive Habitats (1992)

- Protection d'espèces & protection de sites (comme la directive Oiseaux)
- Protège certaines espèces et types d'habitats naturels (annexes)
- Natura-2000: obligation de non-détérioration au niveau de chaque site, mais possibilité de dérogation pour "raison impératives d'intérêt public majeur", y compris pour les ZPS de la directive oiseaux
- Introduit la notion d'état de conservation favorable comme objectif à atteindre pour chaque habitat et chaque espèce, mais sans définir un délai pour atteindre cet objectif

Frank Vassen





Natura 2000 – un réseau européen cohérent de sites protégés

- obligations de résultat au niveau de chacun des sites, mais limités à la non-détérioration
- Obligation de mise en place d'objectifs et de mesures spécifiques aux sites, contribuant au maintien/ au rétablissement de l'état de conservation favorable
- nécessite des ressources pour une bonne mise en œuvre (coopération avec exploitants, propriétaires, autres usagers, ...)

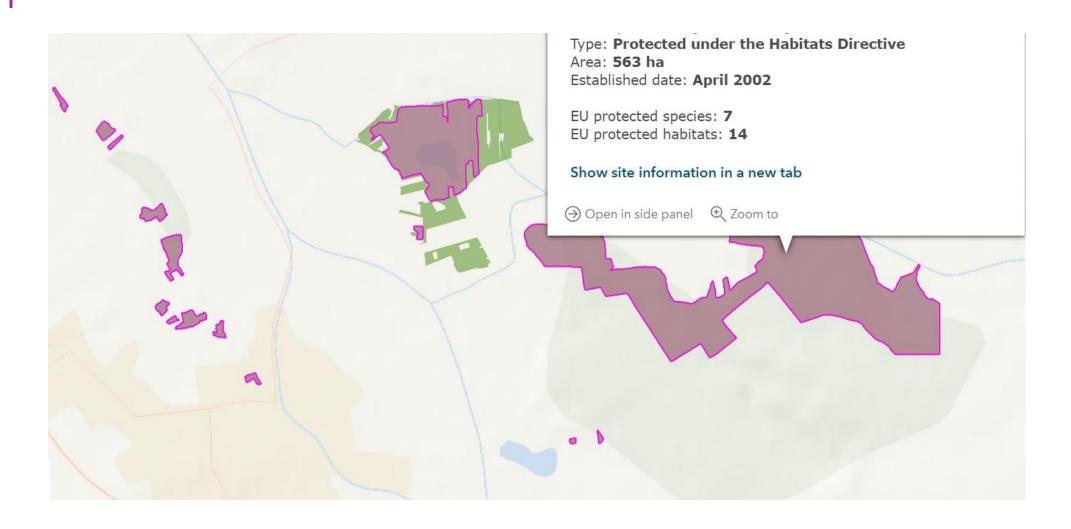
Frank Vassen

Stratégie de l'UE pour la biodiversité & origines du règlement sur la restauration de la nature

Restaurer la nature dans un monde en transition – Namur 14 octobre 2025



Natura 2000 – un réseau cohérent?



Stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030

- Constat: la perte de biodiversité dans l'UE se poursuit
- Objectif: aboutir d'ici 2030 à une amélioration de la biodiversité dans l'UE, par une meilleure protection de la nature et des écosystèmes, et par des mesures de restauration de la nature, par
 - Création d'un réseau plus cohérent de zones protégées
 - Développement d'un plan UE pour la restauration de la nature
- Acceptation par le Conseil et le Parlement Européen en 2020/2021

Frank Vassen





Objectifs de la stratégie

TURN AT LEAST
30% OF EU'S LAND
AND 30% OF SEAS INTO
EFFECTIVELY MANAGED
AND COHERENT
PROTECTED AREAS

RESTORE

DEGRADED

ECOSYSTEMS

AND STOP ANY
FURTHER DAMAGE

TO NATURE

RESTORE
AT LEAST

25 000 KM OF
THE EU'S RIVERS
TO BE FREEFLOWING

PLANT OVER 3 BILLION DIVERSE, BIODIVERSITY

REDUCE THE USE AND RISK OF PESTICIDES BY AT LEAST **50%**

RICH TREES.

TACKLE
BYCATCH
AND SEABED
DAMAGE

REVERSE THE DECLINE OF POLLINATORS

ESTABLISH
BIODIVERSITYRICH LANDSCAPE
FEATURES ON AT
LEAST 10% OF
FARMLAND

AGRICULTURAL LAND
UNDER ORGANIC FARMING, AND PROMOTE THE
UPTAKE OF AGRO-ECOLOGICAL PRACTICES

MANAGE

Frank Vassen

Stratégie de l'UE pour la biodiversité & origines du règlement sur la restauration de la nature

Restaurer la nature dans un monde en transition – Namur 14 octobre 2025





Proposition de règlement pour la restauration de la nature

- Constatant la poursuite de la dégradation des écosystèmes et de la perte de biodiversité, le règlement traduit la nécessite d'une approche renforcée en matière de restauration
- Construit sur la législation existante (directives nature, directives cadre sur l'eau et sur la stratégie pour le milieu marin) rajoute de nouvelles obligations de restauration & fixe des délais
- Met l'accent sur le <u>potentiel de synergies</u> entre biodiversité et adaptation au changement climatique

Frank Vassen





Structure et objectifs spécifiques



Types d'habitats protégées



Habitats des espèces protégées



Habitats marins



Écosystèmes urbains



Obligations de résultats (indicateurs)





Pollinisateurs



Agroécosystèmes



Écosystèmes forestiers



3 milliards d'arbres d'ici à 2030





Frank Vassen

Stratégie de l'UE pour la biodiversité & origines du règlement sur la restauration de la nature

Restaurer la nature dans un monde en transition – Namur 14 octobre 2025





Plans nationaux de restauration

Août 2026 les 27 états-membres soumettent une

ébauche de leur plan national de

restauration

Janvier 2027 évaluation du plan par la Commission

Août 2027 plans nationaux finalisés

Frank Vassen





Financement

Les plans nationaux doivent inclure une stratégie pour le financement de la restauration

Les états-membres sont encouragés d'utiliser l'ensemble des instruments et programmes financiers existants (européens et nationaux), appliquant une « approche intégrative »

Les états-membres sont encouragés de mobiliser des sources de financement privées

Frank Vassen





Conclusion

Le règlement sur la restauration de la nature excède le niveau d'ambition des directive habitats et oiseaux en:

- introduisant des obligations de restauration pour les habitats, avec délais (!)
- étendant l'obligation de non-détérioraton pour les habitats au delà des sites
 Natura 2000
- introduisant des obligations de restauration supplémentaire pour les écosystèmes forestiers, agricoles et urbains
- mettant l'accent sur les synergies avec la lutte contre le changement climatique

Le financement de la mise en œuvre du règlement pourra encore faire l'objet de discussions au Conseil et au Parlement

Frank Vassen





Conclusion

Le règlement sur la restauration de la nature excède le niveau d'ambition des directive habitats et oiseaux en:

- introduisant des obligations de restauration pour les habitats, avec délais (!)
- étendant l'obligation de non-détérioraton pour les habitats au delà des sites
 Natura 2000
- introduisant des obligations de restauration supplémentaire pour les écosystèmes forestiers, agricoles et urbains
- mettant l'accent sur les synergies avec la lutte contre le changement climatique

Le financement de la mise en œuvre du règlement pourra encore faire l'objet de discussions au Conseil et au Parlement

Frank Vassen



